

RCS : ROMANS Code greffe : 2602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00669 Numéro SIREN : 793 409 103 Nom ou dénomination : A2DN
--

Ce dépôt a été enregistré le 21/04/2021 sous le numéro de dépôt A2021/003433



A2DN

SARL au capital de 7 500 €

Siège social

30 Rue Jacquemart
26100 ROMANS-SUR-ISERE

RCS : 793 409 103

NAF : 4771Z

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
RELATIF A LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE
A2DN, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE,
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

A l'Associé Unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision de l'Associé Unique en date du 12 Avril 2021, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

I. - Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Votre société a pour objet le commerce de détail d'habillement, la réalisation des retouches et la commercialisation des produits accessoires aux vêtements.
- Votre société a été créée en 2013. Le chiffre d'affaires était en diminution sur les exercices 2019 et 2020, à savoir :
 - Entre 2019 et 2020 : - 34.17 %.
- Les résultats nets de la société sont bénéficiaires du 31 Décembre 2019 au 31 Décembre 2020.
- Votre endettement financier auprès des banques est de 73 K€ au 31 Décembre 2020. La trésorerie active s'élevait à 69 K€ au 31 Décembre 2020.
- Les capitaux propres de votre société s'élevaient à 184 K€ au 31 Décembre 2020.

Par conséquent, nous n'avons pas relevé d'indicateurs défavorables à la continuité d'exploitation.

II. - Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous avons bien pris note qu'aucun avantage particulier n'a été stipulé au profit d'associés ou de tiers.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Romans sur Isère
Le 19/04/2021,

CEDRIC FAY
COMMISSAIRE AUX COMPTES
AUDIT ET CERTIFICATION

